

homme de bien, un peu intéressé à la vérité — mais qui ne voudroit co^e je croy pas blesser sa conscience ; Il nous a bien rendu service car a son retour Il menaca tant qu'on lui apporta 150 liv. et comme je n'estois pas content de cette somme que j'avois esté cependant bien aise de recevoir afin d'avoir droit de demander a Monsieur de Montfort les arrerages au dessus de cinq annee que je n'auois pas esté en droit de demander selon la coutume, parceque nous avions laissez passer plus de cinq ans sans faire aucune poursuite, je pressay tant M. Le Tellier qu'enfin il alla vers la fin d'octobre chez M. de Montfort esloigné de Caën de 18 grandes lieues. Cette terre est aupres de Periez, et c'est dans cette mesme terre qu'est scitué le bien de M. du Douist qui a bien depery depuis sa mort. M. Le Tellier m'a maudé que cette terre est d'un tres beau revenu, qu'on estime le bien de M. de Montfort prez de 200,000 liv. qu'on connoist la beauté et bonté de sa terre — par les gros arbres dont elle est couverte que M. de Montfort estoit sur le point de vendre de ces arbres pour plus de 6000 liv. a quoy il nous remettoit pour nous payer qu'il avoit encore sa femme, et un jeune marquis de Montfort qui fait grande despense, et mangera bien tout son bien et le notre, que ce jeune marquis lui fit plusieurs menaces, s'il prétendoit faire saisir, et que voyant que cela ne l'arrestoit pas et qu'il avoit fait venir l'huissier. Enfin M. de Montfort chercha dans plusieurs bourses et ne put lui faire que 180 liv. en argent et en mesme temps lui donna pour l'appaiser deux delegations pour estre payez a Noel c'est a dire un mois et demy apres l'une de 250 liv. et l'autre de 200 liv. que M. Le Tellier fit accepter par les fermiers débiteurs, et crut devoir se contenter de cela pour cette première demarche, ayant de plus tiré Vingt francs pour les frais de son voyage dont il ne donna pas de quittance sur nos arrerages mais seulement une particuliere pour les frais.

Cependant il n'a pu jusqu'apresent estre encore payé que d'une de ces delegations ; sçavoir de celle de 250 liv. et il a fallu menacer ces fermiers de les ruiner en frais pour les obliger de payer cette somme, avec promesse de payer l'autre de 200 liv. huit jours apres Pasques car M. de Montfort a contrefait des lettres de M. LeTellier co^e sil avoit esté payé de ces sommes pour les tirer des mains de ces fermiers qui ont esté obligez de les avancer sur leurs fermes pour payer ces delegations qu'ils avoient acceptez. M. de Montfort est un homme qui ne va pas droit, et nous n'aurons jamais rien de lui que par les procedures de justice. Mais j'e tire un bon augure pour la solidité de notre dette de ce que nous lui avons fait peur par ce voyage de M. LeTellier, car je ne m'attendois pas a cela, et je craignois de n'en jamais rien tirer qu'en faisant decreter la terre. Mais pour en venir a cette extremité, Il faut attendre qu'un grand procez qu'il a avec M. d'Intraville son beau frere qui a une hypothèque anterieure a la notre et qui pretend que M. de Montfort lui doit prez de 80000 liv. soit jugé. Ce procez se poursuit au parlement de Rouën, j'ay offert a M. de Montfort de l'y appuyer des amis que nous y avons, car il nous est important que M. de Montfort gagne ce procez car s'il le perd, nous courons risque de perdre notre dette il faudra se resoudre jusqu'a la decision de ce procez qui tirera en longueur, de faire de temps en temps peur a M. de Montfort, et en tirer ce que nous pourrons je ne croirois pas inutile un voyage que je ferois en ces quartiers la, pour voir les choses par soy mesme, et pouvoir par la prendre de justes mesures pour nos seuretez, mais co^e je ne

J'ay dessein de faire ce voyage le plutost que je pouray, mais co^e je ne crois pas le faire de cette esté mandez m'en votre sentiment.

le puis faire de cette année, mandez m'en je vous prie votre sentiment que je suivray preferablement au mien. J'avois fort prié M. LeTellier de compter avec mon d. Sr de Montfort, et par la verification de toutes ses quittances dont je le priois de m'envoyer copie, de voir a quoy montent les arrerages qu'il nous doit, Mais M. de Montfort lui dit que toutes ces quittances estoient entre les mains de son procureur a Rouën, parce qu'elles entrent dans le compte qu'il est obligé de rendre a M. d'Intraville. Voila ce que je puis

vous mander touchant cette affaire.

Je n'avois pu recevoir du fermier de M. du Pré depuis deux ans que 150 liv., quelques lettres que je lui eusse escrit, son bail finissoit, n'ayant plus que cette année cy a jouir, je crus que pour voir l'estat des choses je ne devois pas espargner quelque depense pour y faire un voyage et ayant

Chapelle de M. Du Pré.